SUICIDE ÉCOUTE
01 45 39 40 00
7/7 • 24/24
www.suicide-ecoute.fr

Appel non surtaxé

Paris, le

Madame, Monsieur

L'association SUICIDE ÉCOUTE, créée en 1994, vient en aide aux personnes en souffrance, souvent suicidaires, ainsi qu'à leurs proches. Pour plus d'informations, consultez notre site : Suicide Écoute | Ligne Gratuite 24h/24 au 01 45 39 40 00

Grâce à votre générosité, nos 70 bénévoles écoutants sont présents au téléphone tous les jours de l'année, **24 heures/24 et 7 jours/7**

- ***9000 décès par suicide par an en France, 3 fois plus que les accidents de la route***
- ***Plus de 200 000 tentatives de suicide par an***
- ***Le suicide est la deuxième cause de mortalité chez les adolescents***
- ***Nos bénévoles ont répondu à 23 500 appels en 2025***

Nous avons besoin de vous pour assurer la pérennité de l'association. Les subventions d'organismes publics (CRAMIF, Ville de Paris, Santé Publique France) et privés permettent de poursuivre nos actions de recrutement de bénévoles et de notoriété. Mais elles ne couvrent pas l'ensemble de nos besoins de fonctionnement : sans vos dons, Suicide Ecoute ne pourrait pas continuer à assurer ses missions et à se développer dans les années à venir. Vous avez le pouvoir de nous aider à continuer à être à l'écoute de ceux qui souffrent.

MERCI DE NOUS APPORTER VOTRE SOUTIEN FINANCIER

Bien cordialement

Gilles Vasset, président de Suicide Ecoute

Vous pouvez faire un don (déductible de vos impôts) directement et en toute sécurité
-sur www.helloasso.com/associations/suicide-ecoute/
-par virement (IBAN : FR76 3000 3039 0600 0372 8009 289, SUICIDE ECOUTE 33 rue Linné 75005 PARIS)
- par chèque en utilisant le bulletin ci-dessous et en l'adressant à SUICIDE ECOUTE 33 rue Linné 75005 PARIS.

BULLETIN DE DON 2026
Oui, je soutiens l'association SUICIDE ÉCOUTE en faisant un don de : _____€
(montant du chèque joint, libellé à l'ordre de SUICIDE ÉCOUTE)

NOM
Prénom : _____
Adresse : _____
Courriel : _____

Quel que soit votre mode de paiement, un reçu vous sera adressé afin de vous permettre d'obtenir une réduction d'impôt de 66% de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable conformément aux dispositions légales en vigueur.